



**VILLE D'ANDENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 2 MARS 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian~~ BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, ~~Rose~~ SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, ~~Christine~~ BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha~~ FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**15. Objet : Tutelle - Communication**

**Le Conseil,**

**En séance publique,**

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

**Finances**

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, par arrêté du 23 janvier 2020, a réformé le budget communal de l'exercice 2020, adopté en date du 16 décembre 2019 par le Conseil communal.

**Marchés publics**

a) Par lettre du 22 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de fournitures ayant pour objet « *Acquisition d'un car scolaire pour le service de l'enseignement* ».

b) Par lettre du 16 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 13 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Réfection du mur arrière du cimetière de MAIZERET* ».

c) Par lettre du 20 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le Conseil communal a adhéré à la centrale d'achat ayant pour objet « *Adhésion à la centrale d'achat du SPW ayant pour objet l'acquisition de matériel informatiques et logiciels pédagogiques* ».

d) Par lettre du 29 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Aménagement des abords du Phare et du chemin pompier* ».

e) Par lettre du 10 février 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 31 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *MAIZERET : rue Comte d'Ursel - Fraisage et pose d'hydrocarbonés - Attribution* ».

f) Par lettre du 17 février 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 31 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de fournitures ayant pour objet « *3 sculptures - Michel BASSOMPIERRE* ».

g) Par lettre du 17 février 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a adopté l'avenant n° 4 au marché de travaux ayant pour objet « *Revitalisation urbaine du centre-ville d'ANDENNE - Bâtiment H - Décomptes complémentaires n° 4* ».

Une expédition conforme de la présente résolution sera transmise à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

**R. GOSSIAUX**

**C. EERDEKENS**

